

Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,
En faveur de Monsieur Jacques-Olivier ADAM, Directeur de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV),
de Madame Cécile ALEXANDRE, Chargée de mission auprès de la direction générale des services et en appui auprès du pôle financier de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV)
Et de Madame Martina SEDOARISOA, Responsable administrative et financière du pôle financier de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val-de-Marne,

- VU** le Code de l'éducation, et notamment l'article L.712-2 ;
VU le Code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 2014-604 du 06 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de la recherche ;
VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
VU la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
VU l'annexe intitulée délégués de signature ;

Arrête que le dispositif de délégation de signature disposé au sein de l'article L.712-2 du Code de l'éducation se décline comme suit :

ARTICLE 1 : Directeur de la direction de la recherche et de la valorisation

Est donné délégation à :

Monsieur Jacques-Olivier ADAM, Directeur de la direction de la recherche et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- Pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal, tout acte de gestion financière sur le budget de la cellule des contrats de recherche, relatif à la conclusion, l'exécution ou l'extinction des contrats de recherche, notamment :
 - Les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors pays à risques, pour les personnels BIATSS et en cas d'urgence pour les personnels enseignants-chercheurs et les personnels enseignants ;
 - Les ordres de reversement et titres de recettes ;
 - Les factures et certificats administratifs ;
 - Les actes d'engagement des dépenses, notamment tout acte relatif aux propositions de recrutements financés par les contrats gérés par la cellule des contrats de recherche ;
 - Les bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 euros HT ;
 - Les certifications de service fait ;
 - Les liquidations de dépenses et d'avoir ;
 - Les bordereaux de recettes et de réduction de recettes ;
 - Les bordereaux de factures de dépenses dont service fait ;
 - Les états de frais de déplacements ;
 - Les attestations nécessaires dans le cadre des déplacements.
- Tout acte relatif à la valorisation des produits de la recherche, notamment :
 - Les déclarations de petite entité ;
 - Les pouvoirs de mandataire ;
 - Les accords de confidentialité.
- Les conventions de stage des étudiants accueillis dans le cadre de l'exécution des contrats de recherche gérés par la cellule des contrats et pour lesquels l'Université Paris-Est Créteil est organisme d'accueil ;
- Les conventions d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger (CERFA 16079*03) en vue de l'obtention du visa « passeport talent » ;
- En matière de gestion des personnels, tout acte :
 - Portant autorisation d'absence ;
 - Relatif à la gestion des congés ordinaires ;
 - Portant vérification de la certification (constat du service fait) ;
 - Les actes portant aménagement d'horaires.

Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,
En faveur de Monsieur Jacques-Olivier ADAM, Directeur de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV),
de Madame Cécile ALEXANDRE, Chargée de mission auprès de la direction générale des services et en appui auprès du pôle financier de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV)
Et de Madame Martina SEDOARISOA, Responsable administrative et financière du pôle financier de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV)

- Les actes relatifs aux campagnes d'inscription en thèse relevant de la compétence du président de l'université, notamment :
 - L'autorisation d'inscription en doctorat, y compris si la condition de diplôme n'est pas remplie.
- Autorisation de signer les certificats administratifs pour les dépenses supérieures à 300 € jusqu'à un montant de 3 000 € dans le cadre des remboursements à la personne ;
- Les conventions de séjour de recherche en application de l'article L. 434-1 du Code de la recherche ;
- Les contrats de recherche sans incidence financière ;
- Les conventions de formation ;
- Les MTA (material transfer agreement – accords de transfert de matériel biologique) ;
- Les devis et les CGV dans le cadre des prestations proposées par les plateformes ;
- Les contrats avec incidence financière, sans obligation de justification et dont les montants sont inférieurs ou égaux à 40 000 € HT.

ARTICLE 2 : Chargée de mission auprès de la DGS en appui auprès du pôle financier de la DRV

Est donné délégation à :

Madame Cécile ALEXANDRE, Chargée de mission auprès de la direction générale des services et en appui auprès du pôle financier de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV), reçoit délégation dans la limite de ses attributions en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques-Olivier ADAM, Directeur de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV) :

- Pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal, tout acte de gestion financière sur le budget de la cellule des contrats de recherche, relatif à la conclusion, l'exécution ou l'extinction des contrats de recherche, notamment :
 - Les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors pays à risques, pour les personnels BIATSS et en cas d'urgence pour les personnels enseignants-chercheurs et les personnels enseignants ;
 - Les ordres de reversement et titres de recettes ;
 - Les factures et certificats administratifs ;
 - Les actes d'engagement des dépenses, notamment tout acte relatif aux propositions de recrutements financés par les contrats gérés par la cellule des contrats de recherche ;
 - Les bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 euros HT ;
 - Les certifications de service fait ;
 - Les liquidations de dépenses et d'avoir ;
 - Les bordereaux de recettes et de réduction de recettes ;
 - Les bordereaux de factures de dépenses dont service fait ;
 - Les états de frais de déplacements ;
 - L'autorisation de signer les certificats administratifs pour les dépenses supérieures à 300 € jusqu'à un montant de 3 000 € dans le cadre des remboursements à la personne ;
 - Les attestations nécessaires dans le cadre des déplacements.

ARTICLE 3 : Responsable administrative et financière de la DRV

Est donné délégation à :

Madame Martina SEDOARISOA, Responsable administrative et financière de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV), reçoit délégation dans la limite de ses attributions en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques-Olivier ADAM, Directeur de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV) :

- Pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal, tout acte de gestion financière sur le budget de la cellule des contrats de recherche, relatif à la conclusion, l'exécution ou l'extinction des contrats de recherche, notamment :
 - Les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors pays à risques, pour les personnels BIATSS et en cas d'urgence pour les personnels enseignants-chercheurs et les personnels enseignants ;
 - Les ordres de reversement et titres de recettes ;

ARRÊTÉ 2026-DS-DRV-02

Portant délégation à l'effet de signer au nom de l'Université,
En faveur de Monsieur Jacques-Olivier ADAM, Directeur de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV),
de Madame Cécile ALEXANDRE, Chargée de mission auprès de la direction générale des services et en appui auprès du pôle financier de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV)
Et de Madame Martina SEDOARISOA, Responsable administrative et financière du pôle financier de la direction de la recherche et de la valorisation (DRV)

- Les factures et certificats administratifs ;
- Les actes d'engagement des dépenses, notamment tout acte relatif aux propositions de recrutements financés par les contrats gérés par la cellule des contrats de recherche ;
- Les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT ;
- Les certifications de service fait ;
- Les liquidations de dépenses et d'avoir ;
- Les bordereaux de recettes et de réduction de recettes ;
- Les bordereaux de factures de dépenses dont service fait ;
- Les états de frais de déplacements ;
- Les attestations nécessaires dans le cadre des déplacements.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il est publié sur le site internet de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La signature et le paraphe des agents habilités dans les conditions prévues aux articles précédents sont déposés auprès de l'agent comptable de l'établissement.

ARTICLE 5 :

La présente délégation de signature est applicable à compter du 1^{er} octobre 2026.

ARTICLE 6 :

La Directrice Générale des Services de l'UPEC et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 1^{er} octobre 2026

Le Président de l'Université


La Présidente de l'Université
Paris-Est Créteil Val-de-Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN